2ème semestre 2012 - n°129
Le numéro : 2,30 €

# les Nouvelles de l'Association

UNA

- L'EDITORIAL DU PRESIDENT
- LA VIE DE L'ASSOCIATION
- LES NOUVEAUX DOSSIERS
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

# le SOMMAIRE


## L'ÉDITORIAL

- Le mot du Président 3

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

- Interview des salariés : le service des ressources humaines par M. Perrot et M. Guérard 4
- Le café des aidants 6
- Dossier Alzheimer 7
- Assemblée Générale 2012 8

## LES DOSSIERS

- Le rapport Poletti 10
- La mutualisation 12

## CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Les cahiers de doléances par André CARVILLE 13

# Le mot du président

De vraies espérances.

Enfin, nous retrouvons des projets possibles et une envie de construire.

Conscients que la situation économique tendue ne permettra pas de régler d'un coup de baguette toutes les difficultés que nous rencontrons actuellement, nous sommes sûrs que la Solidarité à l'égard des plus fragiles, des plus faibles est en action.

Les salariés d'Ages et Vie de toutes fonctions peuvent avoir la certitude d'œuvrer dans la responsabilité collective à l'égard des personnes âgées, handicapées et/ou fragilisées par les aléas de la vie. Que chacun bénéficie du soutien et des aides nécessaires selon ses besoins et qu'il puisse y contribuer financièrement selon ses moyens.

L'Assurance Maladie s'est construite depuis 1945 sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité. Voilà des principes de base qui doivent se vivre dans la réalité.

Ages et Vie contribuera pour sa part, avec un personnel reconnu et motivé à ce grand message : « ne laisser personne sur le bord du chemin ». Nous devons tenter de surmonter ensemble les obstacles.

Oui, nous poursuivrons avec plus de ténacité cette action collective pour le choix de vie des personnes

Pour cette nouvelle dynamique, nous accueillerons bien volontiers ceux qui voudraient partager avec nous cette action.

Jean-Claude Perrot
Président

l'EDITORIAL

# l'interview des salariés

## Cécile Soucelier,

Arrivée à Ages et Vie en décembre 2001 après avoir répondu à une annonce pour le secrétariat du Service de Soins Infirmiers à domicile, Cécile SOUCELIER a assuré le secrétariat de ce service jusqu'en 2003.

Au départ de la chargée de mission d'Ages et Vie, un poste de secrétaire de direction puis d'assistante de direction a été proposé à Cécile. Elle nous fait partager son expérience et ses responsabilités actuelles au sein de l'équipe de direction d'Ages et Vie :

« Tout d'abord, j'ai beaucoup appris sur le « tas », au contact des réalités quotidiennes : ce qu'est la vie associative, l'importance de l'aide à domicile, la gestion administrative, la complexité des organismes financeurs, les budgets, les comptes, la gestion des salaires, des charges… Les chiffres ne me font pas peur, j'aime rechercher, analyser, comprendre !

En septembre 2007, j'ai accepté la responsabilité du Pôle RH/Services généraux, c'est-à-dire, gérer, au quotidien, avec mon équipe - Sylvia MARTINEZ, Louisa AIT-BALI et Laurent ENOUF – en lien avec les coordinatrices du SSIAD et du SAAD, la centaine de salariés d'Ages & Vie.

Pour me permettre d'être à l'aise et de me légitimer dans ces nouvelles fonctions, Ages et Vie a accepté de financer une formation diplômante. J'ai suivi ces formations durant 3 ans d'abord à l'ENOES de Paris (École Nouvelle d'Organisation Économique et Sociale) puis à l'INFA de Nogent sur Marne (Institut National de Formation et d'Application). J'ai ainsi obtenu une licence professionnelle en ressources humaines en 2009, puis un «Master en Sciences Humaines et Sociales spécialité Expertise, Ingénierie et direction d'organisations» en 2011.

Il n'était pas toujours facile de mener de front formation et échéances inhérentes à l'activité d'Ages et Vie, mais cette période de formation m'a permis aussi de rencontrer d'autres professionnels d'horizons divers et, particulièrement, des directeurs d'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) . Leur expérience a conforté ma conviction de l'importance du domicile : la personne est chez elle avec son entourage, responsable, libre d'exprimer ses besoins, ses désirs.

Aujourd'hui, à Ages et Vie, responsable des Ressources Humaines, je suis en interface entre les personnes aidées et les aides à domicile, en charge du recrutement et du suivi de leur travail, le recrutement des soignants étant du domaine de la responsable des Pôles Santé et Social. D'un bon recrutement dépend la qualité des services assurés. Bien connaître les salariés, c'est aussi pouvoir leur proposer des formations en vue de leur progression professionnelle ; c'est pouvoir les réunir régulièrement pour leur permettre d'échanger sur leur travail, recadrer si nécessaire sur leurs obligations au regard notamment du règlement intérieur. C'est aussi organiser le bilan d'évaluation annuel pour chaque salarié. Être, avec le directeur, le garant du respect du droit du travail et de la convention collective.

Responsable de la qualité, j'ai également pour mission d'amener les différents services de l'association (SSIAD, SAAD, Mandataire) à la certification dans le cadre du Programme de

# responsable des Ressources Humaines et son équipe :

**Cécile SOUCELIER**, responsable des Ressources Humaines,
**Louisa AIT-BALI**, Hôtesse d'Accueil, **Sylvia MARTINEZ**, Assistante de direction,
**Laurent ENOUF**, Aide-comptable (de gauche à droite).

Modernisation d'UNA Val de Marne. C'est dans ce cadre que nous avons beaucoup développé l'informatique : mise en place et paramétrage de nouveaux logiciels, vérification de leur utilisation dans les services pour une meilleure traçabilité de la qualité de l'activité réalisée auprès des personnes. L'informatique ne résout pas tout ; la relation avec les équipes et avec chaque salarié en particulier me permet d'accompagner, d'expliquer, de persuader, de faire respecter les procédures. Ce n'est pas toujours très aisé, étant d'un naturel plutôt réservé !

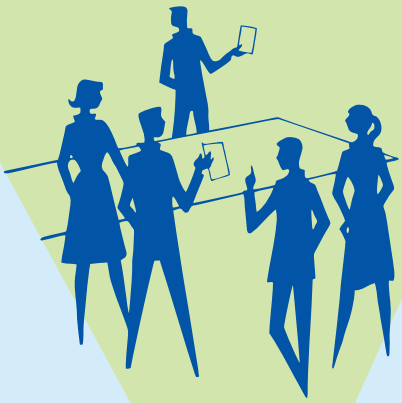

Responsable de l'administration générale, je supervise le travail effectué par mon équipe en comptabilité, facturation, gestion des payes et charges des personnels, remboursements par les financeurs, vérification des comptes avec le directeur en lien avec le trésorier de l'association et le cabinet d'expertise comptable, sans oublier les tâches inhérentes à la vie associative telles que la conception du bulletin d'Ages et Vie effectuée par Jacques CLERGUE et Philippe ROLLE.

Participant aux Conseils d'Administration, aux assemblées générales, à la journée d'étude annuelle du CA, je suis associée aux décisions et orientations engageant le devenir d'Ages et Vie. C'est, à mon sens, un atout important pour faire face à mes responsabilités.

Pour conclure, je profite de cette interview pour remercier d'une part les dirigeants d'Ages & Vie pour la confiance qu'ils m'ont toujours apportée, et d'autre part, l'ensemble des salariés d'Ages & Vie et plus particulièrement mon équipe pour tout le travail accompli au quotidien.»

propos recueillis par
M. Guérard et M. Perrot

# Le "café des aidants"

AIDANTS

par H. Robert et S. Roger

## 2 « CAFÉS DES AIDANTS » VONT BIENTÔT OUVRIR !

### Depuis 1988, le Cercle des Familles avait plusieurs objectifs :

- Développer une information auprès des familles grâce à des réunions thématiques
- Faciliter les échanges entre des familles
- Permettre des échanges entre les membres des familles et les professionnels

**Une étude menée auprès des aidants des personnes soutenues par Ages et Vie** a montré que ces besoins existent encore aujourd'hui : demande de soutien, d'échanges, d'informations… Ils ont d'ailleurs été de nouveau très fortement exprimés le 20 octobre dernier à l'occasion de la journée-débat organisée pour les 30 ans d'Ages et Vie.

**Pour répondre à cette demande, un projet s'est peu à peu dessiné :** offrir un espace ouvert à tous, aidants, bénéficiaires ou non des services d'Ages et Vie, dans une logique territoriale de proximité.

Nous avons associé à ce projet les mairies d'Ivry sur Seine et de Vitry sur Seine qui, elles aussi, avaient la même préoccupation.

### Deux « Cafés des Aidants » ouvriront prochainement l'un à Ivry, l'autre à Vitry.

- Les deux municipalités ont décidé d'être partenaires et d'apporter une aide logistique en mettant des locaux à disposition.
- Ages et Vie est adhérente de l'Association française des Aidants pour l'organisation.

Ainsi, une fois par mois (probablement le samedi matin), une rencontre des aidants sera organisée, animée par un(e) psychologue.

**À ce lieu de rencontre ouvert, les personnes pourront venir librement, sans inscription préalable, pour échanger sur leurs préoccupations, leurs difficultés, leurs interrogations… sans aucune restriction.**

- **Les informations précises seront communiquées ultérieurement : dates, adresse des lieux de rencontre, horaires.**

# Le dossier Alzheimer

par H. Robert

## 2 NOUVEAUX PROJETS à AGES ET VIE

Aujourd'hui, en France, on estime que près de 400 000 personnes en affection de longue durée sont atteintes par la maladie d'Alzheimer, et que 70 % des personnes atteintes vivent à domicile et ont besoin d'aide.

Le service de soins infirmiers à domicile d'Ages et Vie accompagne à domicile les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés depuis de nombreuses années dans le cadre d'un partenariat soutenu avec les structures du secteur 7 (Charles Foix, Paul Brousse et Bicêtre).

En s'appuyant sur le plan Alzheimer 2008-2012 et les mesures qui en découlent, Ages et Vie a répondu à 2 appels à projets :

- Création d'une Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
- MAIA - Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer

afin de mieux répondre aux besoins de la personne malade vivant à domicile et améliorer sa qualité de vie et celle des aidants.

**L'équipe spécialisée Alzheimer :**

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, l'équipe composée d'un psychomotricien, aidé de l'assistant de soins en gérontologie, améliorera la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, mais aussi de l'ensemble des personnes âgées dépendantes, leur qualité de vie, et celle de leur entourage.

Cette prise en charge individualisée s'inscrit dans un projet de soins et d'accompagnement est assurée par un personnel formé qui mobilisera des compétences pluridisciplinaires. Elle vise a améliorer ou préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne en se fixant un ou deux objectifs (par exemple : s'habiller seul, refaire à manger), à mettre en place un programme utilisant les capacités restantes pour accomplir à nouveau ces activités et retrouver plaisir à le faire. Ce programme comprend aussi un volet d'éducation thérapeutique des aidants (sensibilisation – conseil – accompagnement) dans l'objectif de valoriser l'action et le rôle de l'aidant.

**Les modalités d'intervention de l'équipe se feront sur prescription médicale** soit dès le diagnostic de la maladie d'Alzheimer et durant la maladie, soit dans des situations de crise et notamment lors de l'apparition ou de l'exacerbation de troubles du comportement.

L'équipe spécialisée d'Ages et Vie intervient sur les communes de Vitry sur Seine – Ivry sur Seine – Villejuif – Kremlin Bicêtre – Thiais – Choisy le Roi (en vert sur la carte).

## La MAIA

Le système de soins et d'aides auprès des personnes en perte d'autonomie se caractérise par des fragmentations multiples entre le secteur sanitaire, médico-social et social, mais aussi entre le secteur hospitalier et le secteur de soins de ville et plus globalement entre les différents acteurs.

Aussi, le projet MAIA dispositif de proximité sur le secteur gérontologique 7 a pour objectif de simplifier, le parcours des personnes et de leurs aidants. Localisé au sein du CLIC 7 (Tél. : 01.43.91.31.27), la MAIA s'articulera avec les missions du centre et visera à favoriser la coordination et la coopération des acteurs locaux impliqués dans la prise en charge des personnes et contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie et de leur famille en favorisant :

- Une meilleure organisation de l'offre de soins et de services pour les personnes âgées,
- La sensibilisation des professionnels à la gérontologie,
- L'élaboration d'outils communs,
- Et à impulser la mise en œuvre de bonnes pratiques.

L'équipe de la MAIA est composée de gestionnaires de cas en charge de l'évaluation des situations complexes et proposera un accompagnement soutenu et individualisé.

Les gestionnaires de cas, de par leur expertise en gérontologie, apportent un soutien aux professionnels intervenant auprès de personnes en situation complexe et sont garants de l'évaluation clinique de la personne, de l'élaboration d'un plan de prise en charge et enfin du suivi à long terme avec des réévaluations régulières.

Les gestionnaires de cas interviennent sur les communes du secteur 7 : Ivry sur Seine, Vitry Sur seine, Villejuif – Kremlin Bicêtre – Cachan – Arcueil – Gentilly – Fresnes – l'Hay les Roses.

*En jaune*, apparaissent les communes d'intervention de l'équipe spécialisée Alzheimer créée en 2009 du GCSMS Favier (secteurs gérontologiques 1 et 2)
*En bleu* le territoire proposé pour l'intervention de l'équipe spécialisée par l'ACSMD de Cachan
*En violet*, le territoire proposé pour l'intervention de l'équipe spécialisée Abbaye Bords de Marne

# Assemblée Générale d'AGES ET VIE

## Compte rendu de l'AG

L'AG, temps fort de la vie institutionnelle de l'association, a été précédée d'un débat sur le thème du **droit des usagers**. Pour les associations du **secteur de l'aide et des soins à domicile**, la question de l'information des usagers, de leur place dans la mise en œuvre des projets d'aide, d'accompagnement relève de leurs missions et contribue à la qualité du service.

Jean Claude PERROT accueille Thomas SANNIE, représentant des usagers au sein du **Collectif Interassociatif sur la Santé** (CISS - www.leciss.org).

Le CISS (association loi 1901) créé en 1996 s'inscrit dans un mouvement collectif qui voit depuis les années 80, des personnes malades, en situation de handicap, des associations familiales, de consommateurs, de retraités, de personnes âgées, se regrouper pour participer à la construction d'une démocratie sanitaire : il s'agit pour les personnes malades, de « se prendre en main », d'être acteurs en participant aux décisions qui les concernent, pour les associations de consommateurs, de familles, d'intervenir sur les questions liées à la qualité des soins, de la vie, à la tarification, aux remboursements,…

Les missions du CISS se répartissent aujourd'hui ainsi : Informer les usagers de/sur leurs droits, former les représentants des usagers pour les soutenir dans leur mission, observer l'actualité du système de soins pour obtenir des améliorations dans l'accueil et la prise en charge des personnes, communiquer.

Les représentants des usagers au sein CISS siègent ainsi au sein d'instances telles que le Haut Conseil pour l'Avenir de la Sécurité Sociale, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, de l'Ordre National des Médecins, de la Haute Autorité sur la Santé…

Les échanges ont été facilités par Thomas SANNIE qui a proposé à l'assemblée de réfléchir sur la situation d'une personne atteinte d'une tumeur cérébrale et dont le pronostic vital, selon le médecin, était engagé. Faut-il « dire les choses » ? A qui ? Qui doit informer ?...Dans la réalité, les situations s'avèrent humainement complexes, des tensions voire des contradictions peuvent naître par exemple, entre la loi (les droits des personnes malades et par exemple celui d'être informé de leur état, du diagnostic qui les concerne) et le code de déontologie médicale.

Jean Claude Perrot ouvre l'Assemblée générale ordinaire en saluant 2011, comme étant une année de consolidation et d'amélioration pour Ages et Vie.

L'année 2011 a été marquée par l'organisation des **30 ans d'Ages et Vie** au mois d'octobre à Ivry sur Seine (*« Vivre à domicile en Val de Marne quand on est fragilisé par l'âge, la maladie, le handicap »*). Cet évènement a réuni 300 participants et a permis à l'association de réaffirmer sa volonté de partager des valeurs de solidarité et d'inscrire son action dans un partenariat générateur de coordination.

Durant cette année, Ages et Vie a poursuivi le déploiement de la démarche Qualité, l'amélioration des bonnes pratiques professionnelles, la mise en place en place d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec UNA 94.

L'association a diffusé deux bulletins d'information, travaillé à la création d'un café des aidants prévu en 2012, d'une équipe spécialisée Alzheimer, d'un service de soins infirmiers à domicile de nuit, d'une MAIA Maison pour l'autonomie et l'intégration des personnes Alzheimer qui sera portée par le CLIC7 Val de Marne (Centre local d'information et de coordination).

Hervé ROBERT assisté de Cécile SOUCELIER, Anne BENARD, Marie France LECHIEN, Martine GADREAU, Bénédicte PERREIN BOURAS a présenté le **Rapport d'Activité de l'association**.

**430 demandes** ont fait l'objet d'une évaluation par une infirmière et/ou une responsable de secteur (à domicile, à l'hôpital) venant de personnes (60 % de femmes) âgées de plus de 75 ans pour près de 70 % d'entre elles et résidant à Vitry sur Seine, Villejuif, Ivry sur Seine, Kremlin Bicêtre.

# du 11 juin 2012

**L'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile** (SAAD) est de 71102 heures (76078 h en 2010) pour 379 personnes aidées (403 en 2010), en majorité des femmes (70 %). Une majorité de ces personnes vit seule (56 %). Au cours de l'année, on constate 101 entrées et 87 sorties et on dénombre 47 situations communes avec le SSIAD. Les plans d'aide financés pour les personnes âgées et handicapées par le Conseil général représentent 72 % des heures. On note que 14 % des personnes financent leurs heures à taux plein (10 % en 2010).

**Le service mandataire** : 53 employeurs font appel au mode mandataire (67 en 2010). 70 % vivent seuls, 50 % ont plus de 90 ans. 57 assistantes de vie résident, pour la moitié à Vitry et sont âgées de 50 ans. 31 315 heures ont été réalisées. 5 entrées pour 13 sorties ont marqué 2011.

**Le service de soins infirmiers à domicile** (SSIAD) est autorisé pour 160 places. 242 patients (207 en 2010) dont 29 de moins de 60 ans ont été pris en charge pour la moitié d'entre eux sur une durée inférieure à 12 mois. Les femmes représentent 60 % de la population, 45 % vivent seules. 25 % nécessitent des passages 7 jours/7 et 68 % (64 % en 2010) relèvent des GIR 1 à 3.

**Les actions du formateur en ergomotricité** : 60 professionnels ont participé à 6 sessions « prévention des risques professionnels ». Parmi elles, des aides-soignants, des aides à domicile, des élèves infirmières, des stagiaires. Ce professionnel a aussi effectué 63 évaluations individuelles au domicile.

**Responsable des Ressources Humaines, Cécile SOUCELIER** indique que les effectifs permanents sont majoritairement à temps plein, essentiellement féminins. Les salariés de plus de 55 ans représentent 14.78 %, ce qui interroge sur les restrictions d'activité mises par le médecin du travail.

**Les intervenants psychologues** (3) : Il s'agit d'accompagnements personnalisés (21) à domicile, de supervision des pratiques professionnelles pour les personnels d'encadrement, d'animation de groupes de paroles autour des situations difficiles, complexes.

**Le CLIC 7 Val de Marne** : Delphine PETIT JEAN, coordinatrice nous rappelle que le CLIC 7 contribue au « dispositif départemental de mieux vivre des personnes âgées et/ou handicapées ». Porté par Ages et Vie depuis 2002, ouvert aux demandes des particuliers, des services sociaux, des financeurs… il favorise les échanges, les débats, les décisions pour un meilleur service aux personnes.

Jean Yves LEMERLE présente le **rapport financier** (Bilan et compte de résultat 2011) avec Catherine SAGE du cabinet FOUCAT. Les comptes sont certifiés réguliers et sincères par M. Fouad EL MGHAZLI, commissaire aux comptes.

**Les votes** : après avoir approuvé à l'unanimité les rapports (moral, activité, financier, commissaire aux comptes), les adhérents ont procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration ainsi qu'au montant de la cotisation pour l'année 2012/2013, de 38 €.

**Sont membres du Conseil d'Administration** :

CARVILLE André, DENIEL Marcel, DIDDANI Jocelyne, GASTON RAOUL Dominique, GUERARD Mado, JACOT Aline, KERAUDY Katia, LAURENT Mireille, LEDUC Florence, LEDUC Jean Jacques, LEMERLE Jean Yves, MENNESSIER Denis, PELHUCHE Antoine (coopté en tant que Président du CLIC7), PERROT Jean Claude, PERROT Monique, REY GIRAUD Pierre, ROGER Simone, TRASTOUR Renée, VOGEIN Catherine.

# Le Rapport Poletti



## L'AIDE À DOMICILE

**Le thème de la dépendance des personnes âgées a fait l'objet de nombreux travaux et rapports.**

Le dernier rapport publié en janvier 2012 rédigé par la députée des Ardennes Bérengère Poletti, remis à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités, est le troisième rapport en moins de deux ans. Il avait pour objet d'évaluer les difficultés financières du secteur et d'y apporter des solutions.

La lettre de mission du 21 juillet 2011 précise que *le débat national relatif à la dépendance a confirmé la préférence de nos concitoyens pour le maintien à domicile* (plus de 80 % des personnes âgées exprime le souhait de vivre à leur domicile même en cas de situation de perte d'autonomie). *Si celui-ci est possible, c'est d'abord parce qu'il existe une offre d'accompagnement suffisante et de qualité.* N'oublions pas que depuis plusieurs années les structures du secteur de l'aide de l'accompagnement et des soins à domicile alertent sur une situation financière difficile qui met en jeu leurs capacités à poursuivre leurs actions. Au vu de cette situation, une mesure intermédiaire dite d'urgence est mise en place début 2012 avec un fonds de restructuration de l'aide à domicile : 8 structures d'aide à domicile agréées vont être soutenues dans le Val de Marne.

Dans un contexte alarmant, la lettre de mission indiquait de :

- *dresser un bilan précis et chiffré des services en difficulté financière et d'en comprendre les raisons,*
- *de mener une réflexion sur les leviers mobilisables pour renforcer le soutien à la modernisation des services et à l'optimisation de leurs modes de gestion,*
- *de proposer une réforme de la tarification des services.*

N'oublions pas que dans cet environnement qui apparaît confus il est de plus en plus difficile pour une personne fragilisée par l'âge de se repérer et de comprendre le fonctionnement et les modes de financement.

*Toute la difficulté du secteur tient à ce paradoxe : une nécessaire montée en charge et en qualité de ces dispositifs, répondant mieux aux besoins des usagers, face à une situation financière difficile pour un nombre important de services d'aide à domicile. Face à ce paradoxe, le bénéficiaire du service souhaite, quant à lui, conserver le choix de son mode de vie, tout en consacrant une part raisonnable de son revenu à cette prise en charge de la perte d'autonomie ou du handicap.*

**Mauvaise gestion des structures et/ou mauvaise coordination et gestion des politiques publiques ?**
Une évaluation facile et rapide tendrait à rechercher et trouver la cause dans la 1ère des hypothèses. Peut-être, mais des raisons conjoncturelles ont grandement fragilisé le secteur :

- contraction des financements publics et une tarification appliquée de manière variable d'un département à l'autre
- amoindrissement des subventions municipales
- augmentation du nombre de créances de clients
- baisse du volume de l'activité en partie due à une baisse des plans d'aide
- suppression en 2011 des exonérations des charges non compensées par les allègements des charges dites « Fillon ».

Toutes ces mesures isolées n'ayant fait que davantage asphyxier les structures et les plus fragiles ont d'ores et déjà disparu.

**Bérangère POLETTI**
**Députée des Ardennes**

par
**M. Guérard,**
**H. Robert**
**J. C. Perrot**

## L'AIDE À DOMICILE *(suite)*

**Aujourd'hui le pilotage et le financement sont complexes et le rapport préconise une autre approche de la gouvernance :** en réfléchissant à la nécessité de simplifier les dispositifs d'accompagnement des personnes fragiles et le droit d'option entre autorisation et agrément, le rapport Poletti propose de confier aux agences régionales de santé la responsabilité de délivrer l'agrément (aujourd'hui délivré par les services du travail). Cette mesure vient, de fait, replacer l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des personnes fragiles dans le champ médico-social conformément à l'esprit de la loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoire). Le rapport précise que cette évolution dans la gouvernance du secteur, accompagnée de la mise en œuvre d'outils communs à l'ensemble du secteur (sous l'égide de la CNSA) aurait pour vertu de favoriser une meilleure coordination des prises en charge autour de la personne gagée d'une plus grande efficience et fluidité de l'ensemble de la filière et serait par conséquent sources d'économies (meilleure articulation des acteurs, réduction des hospitalisations injustifiées, actes non doublonnés…) cf. article sur le projet MAIA.

**Il faut repenser le système en repartant des besoins des personnes :** le rapport milite pour une réforme des modalités d'allocation des financements publics nécessaires pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires de cette aide, en mettant davantage l'accent sur une meilleure solvabilisation des plus fragiles.

Nous l'évoquions déjà dans notre bulletin n° 126, les personnes les plus fragilisées (GIR 1 et 2) sont celles pour qui le reste à charge est le plus important du fait de plans d'aide plafonnés et saturés qui ne suffisent pas à couvrir l'ensemble de leurs besoins.

Le rapport insiste sur la nécessité à mener urgemment une étude nationale des coûts afin de valoriser à son juste coût la prestation du maintien à domicile, les éléments qui la composent, les qualifications à mettre en regard. Cette étude devra permettre de définir les indicateurs clés de suivi des contrats de financement au regard des dotations allouées.

**Enfin s'agissant des propositions concernant le tarif des services** le rapport propose la création d'un tarif socle au niveau national, sorte de référence de base commune appliquée sur tous les territoires et sur laquelle serait élaborée la participation financière des usagers. Militons par ailleurs pour la juste reconnaissance financière des compétences des intervenants à domicile.

Au-delà des questionnements sur les modalités exactes et des risques engendrés par ces mesures, celles-ci ne pourront prendre du sens et donner des effets pérennes que si d'une part elles sont étoffées et renforcées et si d'autre part elles s'inscrivent dans le cadre global et cohérent d'une réforme structurée de la perte d'autonomie s'appuyant sur les réalités de terrain auxquelles les services sont confrontés.

Le grand débat national mis en œuvre au 1er semestre 2011, socle d'une réforme annoncée, a été interrompu depuis l'annonce de l'absence de financement en septembre 2011. Nous espérons vivement que l'après échéance présidentielle verra l'aboutissement d'une réflexion concertée avec la mise en place de mesures réfléchies et adaptées.

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

# Mutualisation

les DOSSIERS

## MUTUALISATION : Penser l'avenir

**Le Programme de Modernisation des services d'aide et de soins à domicile** financé par la CNSA et mis en place par UNA Val de Marne en mars 2010 continue à mobiliser ses adhérents ; ainsi, Ages et Vie participe au chantier « qualité » avec l'AFADAR de Fresnes, l'Association Nogent Présence de Nogent sur Marne, les services prestataire (AAPA) et mandataire (APSNISD) du Perreux.

D'autres chantiers sont en cours et, particulièrement, la Mutualisation dont l'objectif est « d'engager les services dans des opérations de regroupement et de mutualisation afin de les renforcer, de se diversifier et d'anticiper les évolutions ».

**Ages et Vie n'est pas directement engagée dans ce chantier, mais les réflexions de ce groupe amènent aussi notre association à s'interroger.**

Tout d'abord, qui dit mutualisation, dit partages, échanges entre des personnes, des organisations… dans lesquels chacun trouve un intérêt réel.

En cette période où de nombreux services d'aide et de soins à domicile ont des difficultés financières qui interrogent sur leur survie, où les financements se réduisent peu à peu, la première approche de la mutualisation peut être la réduction de coûts : mutualiser un serveur informatique, mettre en commun certaines tâches (l'élaboration des payes, un programme de formation, de la documentation…). Tout cela est important, mais au-delà de cet objectif de réduire les coûts tout en améliorant la qualité nous poursuivons notre réflexion politique et stratégique.

**Comment pouvons-nous envisager la mutualisation à Ages et Vie ? Que souhaitons-nous réaliser et avec qui ? Que pouvons-nous partager ? Qu'attendons-nous de ces échanges ?**

Ages et Vie a toujours donné priorité à la proximité : être proche des personnes à aider.

Ages et Vie est implantée sur les communes d'Ivry, Vitry, le Kremlin Bicêtre, Villejuif, Thiais dont la réalité d'aujourd'hui sera profondément modifiée du fait de l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont (ORSA) qui est en cours de réalisation. De nouvelles infrastructures verront le jour, des entreprises viendront s'installer, des logements vont être construits, des équipements seront indispensables à la population qui viendra y habiter. Ages et Vie participe à la réflexion de cette entreprise afin de concilier développement et réponse aux besoins locaux.

D'autre part, les intercommunalités se mettent peu à peu en place.

**Ces réalités sont-elles un axe de réflexion important dans notre idée de mutualisation ?**
**Que savons-nous des besoins d'aide actuels et quelle projection avons-nous sur les besoins à venir ?**

Ces questions feront l'objet du séminaire du Conseil d'Administration d'octobre prochain. De la réflexion partagée, des objectifs devront être fixés qui orienteront l'activité d'Ages et Vie pour les années à venir.

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

# les cahiers de doléances

par
André
**CARVILLE**

Article 6 :

L'abolition du droit de lods et vente dans les échanges et conversion du Cens en rente rachetable, et que toute espèce de rente devienne rachetable.

Le droit de lods et rente était un droit féodal de mutation qui était dû au seigneur quand une terre changeait de propriétaire, autrement que par héritage en ligne directe. Ce droit de lods et vente s'élevait à environ 1/5 de la valeur de la terre. Il s'agit d'abolir cet impôt sur les échanges de terres.

Le cens était une redevance due au seigneur, soit à titre personnel, soit à titre réel sur une terre. Cependant certaines terres, notamment à Vitry étaient frappées de cens au profit de l'Église, de chapelle ou d'œuvres charitables et le cens étant imprescriptible et portable, chaque nouveau propriétaire devait s'en acquitter. Le souhait formulé ici, est le rachat pur et simple de ce cens devenu rente. Le cens considéré comme un droit féodal fut supprimé par la Révolution.

Article 7 :

La destruction totale des lapins. On sait assez, sans une plus longue narration, le tort que font ces animaux aux biens de la campagne, pour faire droit sur notre demande, surtout à notre commerce de pépinières d'arbres qu'ils rongent surtout en hiver malgré les soins et les dépenses inouïes que nous sommes obligés de faire pour les empailler et souvent sans pouvoir les garantir.

Le droit de chasse, comme nous le verrons plus loin était réservé aux nobles. Les paysans n'avaient pas le droit de tuer les lapins et les bêtes nuisibles aux récoltes.

Article 8 :

Suppression des Capitaineries et des remises, tant vertes que sèches, du droit de chasse et de pêche.

Ce que nous venons de dire à l'égard des lapins est la même chose à l'égard des lièvres. Les perdrix font aussi un tort considérable au grain en grattant au pied, les déracinant et en en faisant beaucoup mourir, en sorte qu'on peut dire que ces animaux, en y comprenant les pigeons, font périr en mangeant plus de grains dans l'étendue du Royaume chaque année, que n'en peut consommer la capitale.

Sur le territoire de Vitry existaient plusieurs réserves à gibier appartenant tant au roi qu'au seigneur. Le gibier qui trouvait refuge dans ces réserves s'attaquait aux cultures. D'autre part, lorsque le roi ou le seigneur décidait de chasser, le gibier de ces réserves était forcé et quelquefois poursuivi à travers les récoltes, sans souci des dégâts.

Vitry dépendait de la capitainerie des chasses de Choisy le Roi et, sur place dans le village, habitaient plusieurs « gardes des chasses et plaisirs du Roi », cette charge donnait d'ailleurs à son titulaire certains privilèges. Ces gardes, sûrs de leur impunité, se livraient à des actions arbitraires. Souvent les cultivateurs de Vitry exaspérés par les dégâts du gibier, posaient des pièges ou tuaient quelques bêtes. On imagine aisément les poursuites à leur encontre.

À noter, que pendant le XVIIIe siècle, plusieurs gardes des chasses et plaisirs du Roi furent retrouvés assassinés dans la campagne. (*)

Article 9 :

La destruction totale ou au moins la réduction à un très petit nombre du droit de colombier, et que les pigeons, s'il en reste, soient enfermés depuis le premier juin jusqu'au 15 septembre.

Le droit d'avoir un colombier était réservé aux nobles et aux ordres religieux qui plaçaient cette bâtisse dans leur ferme. On sait que les pigeons sont grand amateur de grains, d'où les dégâts dans les cultures.

Article 10 :

L'entrée des prés défendue aux troupeaux dès le premier mars, ainsi que dans les luzernes. C'est le temps qu'ils commencent à pousser, ainsi il est aisé de comprendre de quelle conséquence il est que ces animaux ne les mangent pas.

# les cahiers de doléances

Article 11 :

La construction et réparation des églises et presbytères aux dépens des décimateurs.

Le décime, impôt du dixième levé par le clergé, qui par la suite, levait d'autres impôts pour construire ou réparer les églises, écoles, presbytères, etc. Ici, il est demandé à ce que ces charges soient prises sur le « décime » et non sur les charges nouvelles. (*)

Article 12 :

Taxation du pain à un prix raisonnable et sa meilleure fabrication, car on sait assez que plus il est cher, plus il y a de fraude et moins il est bon.

Il est vrai qu'à cette époque le pain faisait l'objet d'une grande consommation.

Article 13 :

L'exportation des grains dans les pays étrangers défendue absolument et une plus grande police à l'égard des laboureurs qui laissent manger des meules ou tas de blé qu'ils ont aux champs, qui contiennent jusqu'à trente muids de grains, et souvent par la vermine, plutôt que de le battre et le conduire au marché.

La « disette » de l'hiver 1788-1789 n'est pas loin et il est bon de prévoir.

Article 14 :

Réduction de toutes les mesures en une seule.

De nombreux cahiers de doléances firent cette demande. Le 7 avril 1795, la Convention Nationale instaurera le système décimal pour les poids, les mesures et les monnaies.

Article 15 :

La vente des grains au poids et que le blé ne passe pas 10 livres le quintal ou 25 livres le septier.

Jusqu'à cette époque, les grains étaient vendus à la contenance dont la mesure différait d'un village à l'autre. Par exemple, 1 septier correspondait à 273 litres à Paris et 242 à Melun.

Article 16 :

Exécution entière des baux des ecclésiastiques et gens de mainmorte. Il est très douloureux pour un laboureur ou tout autre locataire de se voir hors de jouissance d'un bail par la mort d'un ecclésiastique, souvent aussitôt après qu'il est passé et après avoir fait de grands frais.

Les gens de mainmorte étaient des personnes morales, d'églises, hôpitaux ou communautés diverses, de nature non mortels. Les biens qu'ils possédaient par héritage ou donation n'étaient pas soumis aux droits de succession.

Lorsque l'un d'eux mourait, ses engagements pris lors de la location d'un champ, par exemple, n'avaient plus de valeur et le locataire était privé du travail qu'il y avait exécuté.

Article 17 :

Suppression des milices, dispendieuses à tous les gens de campagne.

Il s'agit là de la milice provinciale, levée surtout dans les paroisses rurales et recrutées parmi les hommes de 16 à 40 ans. Tout homme touché devait un service de 2 ans. Le milicien devait également répondre à tout instant au premier signal. Les quelques avantages dont il était bénéficiaire étaient loin d'équilibrer les inconvénients, surtout lorsqu'il s'agissait d'exploitant agricole. (*)

Article 18 :

Suppression des aides. Le vin étant un produit de la terre, dont on paye les impositions au Souverain, comme le grain et autres denrées, pourquoi cette espèce de production doit-elle payer des droits considérables ? Un muid de vin vendu 5 fois paye aux fermes plus que sa valeur, indépendamment de la taille comme les autres personnes. Nous sommes obligés de payer les droits sur notre consommation et que nous recueillons sur notre terrain.

À cette époque, on appliquait le nom « d'aides » aux impôts indirects. Dans les paroisses rurales des environs de Paris où il se faisait un débit important de vin, le vigneron débitant lui-même le vin de son cru était taxé à taux mobile, variant chaque année suivant la récolte. Pour chaque muid de vin débité (un muid de vin est un fut contenant 274 litres de vin) le cabaretier qui, souvent, exploitait lui-même des vignes et ne différait du vigneron débitant qu'en ce qu'il achetait du vin pour le revendre pouvait être taxé à deux taux mobiles différents. L'un pour le vin du cru ou « vin vigneron » qu'il avait produit lui-même, l'autre pour le débit du « vin d'achat ». (*)

Article 19 :

Suppression de la gabelle, liberté de vendre le sel tel qu'il se vend en plusieurs provinces, cependant soumise à l'obéissance du même Souverain ou au moins, sa réduction à un prix modéré et uniforme par tout le Royaume.

La gabelle était un impôt sur le sel, fort impopulaire. Il était d'ailleurs levé très diversement dans le Royaume. (*)

Article 20 :

Ôter la liberté aux gens de mainmorte et moines, de faire aucune espèce de commerce quelconque. Par exemple, les Chartreux de Paris font, par leur commerce immense de pépinières d'arbres, un tort très considérable à notre paroisse de Vitry qui n'a que cette seule ressource pour subsister, et qui en fait une industrie considérable pendant qu'eux qui ont autant d'apanage qu'un Prince du sang et qui doivent mener une vie pénitente, se laissent aller à intérêt honteux et se dégradent jusqu'à faire des pépinières dans leur enclos.

On désignait sous le nom de gens de mainmorte, les membres des communautés religieuses dont l'existence se perpétuait par renouvellement de leurs membres et dont les biens n'étaient pas soumis aux règles de mutation par décès et de ce fait exonérés d'impôts.

Ici, les Chartreux de Paris sont désignés comme exemple, parce que le commerce d'arbres qu'ils font gène celui des pépiniéristes de Vitry, surtout par le fait qu'ils vendent moins cher, ayant moins de frais et d'impôts.

Article 21 :

Que défense soit faite à tous fermiers, laboureurs et autres de posséder et faire valoir plus d'un emploi, afin que les uns n'en soient pas absorbés, pendant que les autres n'en n'ont pas pour élever leur famille. La terre d'ailleurs en serait mieux cultivée si chaque cultivateur avait sa ferme à conduire, que d'en avoir plusieurs et souvent en différents lieux.C'est probablement Anne Geneviève Charpentier, veuve de Germain Delorme, qui est visée, car elle exploite la ferme de Mme Colin, celle de l'Archevêché et différentes autres terres.

Article 22 :

La suppression de la capitainerie et des chasses ferait un bien réel, en ce qu'actuellement par rapport au gibier, les gardes-chasses des capitaineries et même ceux des seigneurs particuliers tyrannisent le public et empêchent que les cultivateurs ne nettoient leurs grains et n'ôtent les mauvaises herbes qui les étouffent et s'y donnent les façons nécessaires après le 15 mai.

Dans ce temps, les herbes ne sont point encore poussées ou ne font que germer et qui, poussant après et alors qu'il n'est plus possible d'y entrer, et étouffent les grains, causent la stérilité et détruisent les espérances du cultivateur. Un autre inconvénient, c'est qu'il nous est défendu de faucher les prés, luzernes et autres fourrage avant le temps prescrit par l'ordonnance, ce qui souvent est cause que, ne pouvant profiter du beau temps, ils sont souvent perdus et les regains qui viennent de ces mêmes fourrages éprouvent le même sort. Les gardes les marquent pour les chasses et, en conséquence, l'entrée en est défendue au légitime propriétaire, et souvent ne lui sont pas payés et par conséquent perdus pour lui. Si on est pris en traversant son héritage, ils vous font payer des amendes énormes, étant juges et partie, n'ayant d'autres supérieurs qu'eux-mêmes.

Article 23 :

Que toutes les terres soient exemptes de « payer de l'industrie ». Les fermiers qui ont le plus florissant commerce des produits de la terre n'en payent pas. Pourquoi toute autre espèce de culture en paye-t-elle ?

La taille d'industrie était payée par les commerçants, les artisans et les journaliers, mais elle se confondait souvent avec la taille d'exploitation que payaient les exploitants, fermiers ou locataires de fermes et de terre. (*)

Article 24 :

Suppression des droits rétablis sur la banlieue : qu'outre les impôts excessifs que nous payons, nous sommes obligés de payer les droits d'entrée sur les bois à brûler et les matériaux propres à la construction et à toutes autres marchandises, etc.. ; de sorte que ces droits montent presque aussi haut que les entrées de la capitale.

Suivent les signatures des Vitriots rédacteurs de ces cahiers de doléances.

**SOURCES :**

Original des cahiers de doléance de Vitry sur Seine
Archives départementales du Val de Marne à Créteil : 1Mi 1851.
Ouvrage de Michel Traversat :
« Propriété, Fiscalité, Doléances, 1787-1789, Vitry sur Seine »

## SOUTIEN A

# AGES ET VIE

### POUR SOUTENIR NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

- **Adhésion 2012 : 38 €**
- **Abonnement au Bulletin : 7,60 €**
- **Abonnement de soutien : 15 €**
- **Versement de dons**

### DOCUMENTATION

**Nous tenons à votre disposition différents documents sur l'aide à domicile :**

- **DVD : les 30 ans d'Ages et Vie**
- **Livres**
- **Anciens bulletins**

**Renseignements par téléphone ou e-mail.**

Règlement par chèque à l'ordre de M. le Trésorier d'Ages et Vie.
Vos versements de dons sont déductibles d'impôts et feront l'objet d'un reçu fiscal.

## BULLETIN DE SOUTIEN

- **Pour adhérer veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par internet aux coordonnées ci-dessous indiquées.**


**AGES ET VIE**

7 avenue Maximilien Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
E-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr



**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Hervé Robert
assisté de
André Carville,
Mado Guérard,
Monique et Jean-Claude Perrot,
Simone Roger

**Conception maquette** : Jacques Clergue et Philippe Rolle - **Impression** : Point 44 Champigny sur Marne 94500
**Crédit photos** : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Ages et Vie / DR - ISSN n° 11640901